



Ordures ménagères réclamées au bout de 6 ans

Par **franck**, le **25/03/2009** à **20:03**

bonjour, nous venons de quitter un appartement en location dans lequel nous étions depuis 6 ans et le syndic nous demande de régler les ordures ménagères au terme des 6 ans pour un montant de 900.00€ qui aurait été payé à ce jour par le propriétaire mais qu'il ne nous a jamais "refacturé"... ont ils le droit ? quels recours avons nous ?

Par **telgnal**, le **22/07/2009** à **21:25**

je pense qu'il s'agit de 900€uros et non de 900.00 €
votre propriétaire peu faire un rappel sur 5 ans au delà il y a prescription.
demandez les justificatifs sur sa feuille d'impôts fonciers.
Je ne suis pas juriste, mais cette question a déjà été traitée sur ce forum.

Par **menatwork**, le **29/07/2009** à **06:52**

bonjour

les charges citées peuvent être réclamées jusqu'à cinq ans

cordialement